



Enseignement privé indépendant

Identification De Convention
Collective - IDCC 2691

Les activités

La branche réunit les établissements d'enseignement privés indépendants (aussi dits « hors contrat ») de la maternelle au supérieur.

Type de structures : avec plus d'un million d'élèves et étudiants inscrits, ces établissements sont organisés soit sous forme de sociétés commerciales soit sous forme de structures associatives et financées principalement par les familles ou les entreprises.

Types d'activités : outre le cœur de métier que constitue l'enseignement, les activités exercées relèvent de fonctions administratives et gestionnaires, ainsi que de fonctions supports comme la communication, les services généraux ou la relation commerciale.

Les chiffres clés 2022



2891 ⓘ
entreprises

Source : France compétences



56105 ⓘ
salariés en ETP

Source : France compétences



10925 ⓘ
**salariés formés via AKTO (hors
alternance)**

Source : AKTO



2258 ⓘ
alternance

Source : AKTO



15 ⓘ
demandeurs d'emploi formés

Source : AKTO

Les principaux enjeux

- ✓ Les établissements d'enseignement privé indépendant sont régis par plusieurs lois, de la Loi Faloux de 1850 à [la loi Gateel](#) de 2018 qui a introduit de nouvelles **contraintes administratives** relatives au régime d'ouverture et de contrôle des établissements d'enseignement primaire et secondaire.
- ✓ Les dernières années ont aussi été celles du **tournant du numérique** pour innover pédagogiquement. L'effort engagé est devenu prégnant lors de la Covid-19, les périodes de confinement imposant une continuité éducative à distance. Ces évolutions réinterrogent les cœurs de métier et soulignent l'importance des compétences transverses.
Exemples:
 - l'hybridation des enseignements avec des modalités à distance, en plus du présentiel;
 - les plateformes de communication avec les élèves et leurs parents (environnements numériques de travail).

Pour répondre à ces enjeux, la branche de l'Enseignement privé indépendant se fixe plusieurs priorités pour 2023-2024 :

- ✓ développer une alternance de qualité en mettant l'accent sur la formation des [tuteurs et maîtres d'apprentissage](#) ;
- ✓ renforcer la [formation des salariés](#), notamment pour les petits établissements ;
- ✓ créer des certifications pour répondre aux besoins de la branche : formation pédagogique, direction d'établissement, assistant-e pédagogique
- ✓ réfléchir à un plan d'actions à moyen terme en réponse aux enjeux numériques, pour mieux accompagner les établissements.

Les métiers

- ✓ **Les métiers de l'enseignement et de l'éducation** : formateur(rice), enseignant(e), professeur(e), maître(sse) de conférences, professeur(e) des écoles, correcteur(rice), chargé(e) de suivi pédagogique, surveillant(e), aide maternelle...
- ✓ **Les métiers de l'administration et de la gestion** : assistant(e) pédagogique, assistant(e) de programme, secrétaire de direction, comptable, chargé(e) d'accueil
- ✓ **Les métiers transverses** : chargé(e) de relation entreprises, agent d'entretien, technicien(ne) informatique...

51 % des effectifs de la branche sont salariés dans l'enseignement supérieur

Les actions phares de 2023

A court terme, la branche se mobilise autour de quatre projets prioritaires :

- ① la restitution d'une étude d'impact sur les transformations induites par le numérique pour les métiers et les emplois ;
- ② la réalisation d'un portrait statistique de branche, d'une cartographie métiers et d'une étude prospective sur l'évolution des besoins en compétences ;
- ③ le travail d'ingénierie autour des certifications, avec notamment l'expérimentation du CQP* « directeur d'établissement » et le dépôt au RNCP** du CQP « enseignant de l'enseignement privé indépendant (EPI) » (*intitulé provisoire*) ;
- ④ la participation à [la campagne alternance AKTO](#) #icicestmaplace.

* Certificat de qualification professionnelle

** Répertoire national des certifications professionnelles